

Sens public

Sens
[public]

La guerre séculaire contre l'environnement

Jean-Jacques Delfour

2014

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1052437ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1052437ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des littératures de langue française

ISSN

2104-3272 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Delfour, J.-J. (2014). La guerre séculaire contre l'environnement. *Sens public*.
<https://doi.org/10.7202/1052437ar>

Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International
(CC BY-NC-SA 4.0) Sens-Public, 2014



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Sens
[public]

Revue internationale
International Web Journal
www.sens-public.org

La guerre séculaire contre l'environnement

JEAN-JACQUES DELFOUR

La guerre séculaire contre l'environnement

Jean-Jacques Delfour

La mort de Rémi Fraisse est le révélateur d'une violence d'État qui traduit la dictature de l'industrialisation. Tuer à la grenade offensive, une arme de guerre datant de 1914, un jeune bénévole écologiste, symbolise le rapport de l'État français à l'environnement et à tous ceux qui cherchent à le protéger. Le parallèle avec Vital Michalon, tué lors des manifestations anti-nucléaires de Creys-Malville, en 1977, est pertinent : dans les deux cas, l'État voulait imposer à n'importe quel prix un projet techno-industriel contestable ou dangereux. La mise à mort d'un défenseur de l'environnement est un message clair : l'État tient pour nuls, inexistants, tous ceux qui s'opposent à sa volonté industrialiste. Face à lui, tout résistant à l'industrialisation est un mort politique.

Or cette volonté caractérise l'histoire longue des relations de l'État avec l'environnement et la société civile. L'industrialisation imposée à n'importe quel prix (expertise partisane, droit d'exception, violence policière) est le projet le plus constant et le plus prioritaire de l'État. Depuis le milieu du 18^e siècle, de la monarchie d'Ancien Régime à la République en passant par l'Empire, l'historiographie a bien montré les manœuvres et les ruses permettant l'installation d'industries très polluantes, sans tenir compte ni des riverains ni de l'environnement qui était l'objet d'une préoccupation constante et séculaire. À l'époque moderne, chaque espace de vie est une Zone à défendre.

À la fin de l'Ancien Régime, la régulation corporative et coutumière des environnements est déstabilisée par le processus de centralisation administrative et l'utilisation des savoirs naturalistes par le gouvernement. D'où par exemple l'intervention des savants afin de disqualifier les pêcheurs opposés à la récolte intensive du varech pour l'industrie de la soude et qui détruisait les sites de frayage du poisson. Ou, en 1771, la suppression par la monarchie d'un Parlement opposé à l'installation d'une usine d'acide sulfurique. La Révolution n'a nullement entravé l'essor du capitalisme chimique.

L'administration, en autorisant les établissements classés suivant la procédure définie par le décret du 15 octobre 1810 (enquête de *commodo incommodo* et rapport d'expert), garantissait leur pérennité en dépit des contestations des voisins. Ces derniers se tournent vers les cours civiles afin d'obtenir des indemnités. L'environnement, objet central de la police d'Ancien Régime, souci essentiel du gouvernement des hommes et des populations, est devenu l'objet de lignes

comptables, d'une métrique financière. Le décret de 1810 impose une nouvelle législation qui est une libéralisation et une marchandisation de l'environnement adaptée à l'émergence du capitalisme industriel. Les riverains sont systématiquement disqualifiés (« ils manquent de lumières »).

Les deux siècles qui viennent de passer n'ont fait que confirmer et améliorer l'impunité de l'industrialisation. L'invention de l'Enquête d'utilité publique, en 1834 puis réformée, a apporté un vernis démocratique en faisant mine d'écouter les opposants. Les régularisations administratives après-coup n'ont pas cessé, en particulier dans le cas des centrales nucléaires françaises, construites rapidement afin de créer un fait accompli que la justice administrative ne pouvait qu'enregistrer.

Ainsi, l'État méprise massivement l'environnement depuis environ deux siècles et demi. L'accélération historique des « Trente Glorieuses », la « modernisation » présumée, a donné lieu à la production industrielle d'une nourriture empoisonnée, à l'installation de centrales nucléaires qui polluent quotidiennement l'environnement à coup de radionucléides (chaque centrale dispose d'une autorisation administrative de pollution atomique ; l'exploitant étant aussi le contrôleur...) et font peser un risque colossal très minimisé pour ne pas dire dénié, ainsi qu'à d'innombrables transformations de la société par de grands chantiers.

En réalité, c'est toute la planète qui est une Zone à défendre. L'État français mène, *de fait*, une guerre contre l'environnement et la société civile au bénéfice de l'industrialisation et de ses actionnaires, guerre qui a démarré à la fin de l'Ancien Régime, guerre plus constante que n'importe quel autre souci. C'est cette industrialisation qui a suscité à peu près partout des possibilités de ZAD, lesquelles sont des affirmations de vie et de liberté face à la dictature morbide du pouvoir et de l'argent.

La mort de Rémi Fraisse est un réveil glacial. Nous croyions jusque-là vivre dans une démocratie, avec un État soucieux de protéger le peuple. Nous prenons conscience que cet État, depuis plus de deux siècles, détruit systématiquement l'environnement (c'est-à-dire ce dans quoi et grâce à quoi nous vivons), encourage la pollution de l'air, de l'eau, des aliments par d'innombrables poisons (dont certains ont une durée qui se compte en centaines de millénaires), et envoie la gendarmerie brutaliser et tuer ceux qui s'opposent à cette destruction programmée, volontaire, constante, à ce saccage du monde réel dans lequel nous survivons péniblement désormais.

S'il est difficile de conserver son sang-froid face au terrorisme d'État, il reste que la non-violence doit demeurer l'alpha et l'oméga de l'action. Chaque destruction de bien marchand par les manifestants est retournée contre les ZAD. L'industrialisation forcée, sans limites autres que rhétoriques, détruit certes l'environnement rural mais aussi l'environnement urbain. La

désobéissance civile sans violence permet de faire apparaître, sans ambiguïté, la violence de l'État. La guerre en cours doit laisser la barbarie là où elle se tient depuis le début : du côté des institutions étatiques. Les sauveteurs des ZAD doivent se garder de toute proximité apparente avec les tueurs. Les casseurs sont des alliés objectifs de l'État répressif et industrialiste.

De leur côté, les élus ont le devoir de se réveiller et de comprendre que l'environnement n'est pas dehors, ailleurs et plus tard, mais partout, ici et maintenant. Accepter sa destruction est la grande faute politique. L'ancienneté de cette faute ne doit pas être une excuse pour continuer le crime.

Note bibliographique

Jean-Jacques Delfour, *La condition nucléaire. Réflexions sur la situation atomique de l'humanité*, L'Échappée, 2014.